

# Grille **aura**

"Favoriser un développement urbain durable et améliorer le confort des logements dans les constructions"

<b>N°PC :</b> <b>Nom de l'opération :</b> <b>Nom du promoteur/opérateur :</b>	Une <b>notice explicative</b> est disponible en téléchargement sur le site Internet de la Ville de Montpellier ( <a href="http://www.montpellier.fr/4034-grille-aura.htm">http://www.montpellier.fr/4034-grille-aura.htm</a> ). Elle permet de mieux appréhender chaque indicateur et de remplir correctement la présente grille.
---	--

N°	Indicateurs	Seuils	Points de l'indicateur	Points attribués (pétitionnaire)	Points accordés (Ville)	Remarques et justifications (à remplir par le pétitionnaire si besoin)	Remarques Ville
----	-------------	--------	------------------------	----------------------------------	-------------------------	--	-----------------

## Insertion dans le site

1	<b>Qualité de l'accroche de l'opération sur le domaine public</b>	Rampe parking intégrée dans le volume du bâti*	0,5			<b>Appréciation lors de l'instruction par les services de la Ville</b>	
		Intégration architecturale des locaux annexes	1				
		Qualité des clôtures extérieures*	0,5				
		Garde-corps préservant l'intimité*	0,5				
		Hauteur des rez-de-chaussée commerciaux à 3 mètres minimum (hauteur sous plafond)*	0,5				
2	<b>Dispositions bioclimatiques passives des logements :</b> Nombre de logements traversants ou bi-orientés (1) rapporté au nombre total de logements de l'opération, (1) logements qui disposent d'ouverture sur deux faces opposées ou adjacentes.	Plus de 60% de logements traversants ou bi-orientés	2				
3*	<b>Canopée et confort climatique estival :</b> Surface totale de canopée des arbres (1) rapportée à la surface totale non bâtie de la parcelle. (1) Voir la notice paysagère ci-jointe.	Entre 15 et 30%	1				
		≥ 30%	2				
4*	<b>Conservation ou transplantation du patrimoine végétal le plus remarquable</b>	Conservation ou transplantation d'au moins 50% des sujets remarquables	1				
		Conservation ou transplantation d'au moins 80% des sujets remarquables	2				
5*	<b>Diversité végétale :</b> Nombre d'espèces végétales différentes (1) situées sur les espaces de nature de la parcelle. (1) Nombre d'espèces employées (arbres, arbustes, herbacées) auquel on ajoutera un nombre moyen d'espèces variant selon les types de formation végétale envisagés sur le reste de la parcelle : Gazon : 3 espèces en moyenne par aère (100 m²) Prairie rustique : 10 espèces en moyenne par aère (100 m²) Prairie fleurie : 15 espèces en moyenne par aère (100 m²)	Entre 20 et 35 espèces	1				
		Plus de 35 espèces	2				
6*	<b>Perméabilité des sols :</b> Surface totale d'espaces libres (au sens du PLU) situés en <u>pleine terre</u> rapportée à la surface totale d'espaces libres de la parcelle.	+20% par rapport à la règle fixée dans le PLU	2				

## Bien-être des occupants

7*	<b>Variété des typologies de logements :</b> Nombre de T3 et plus rapporté au nombre total de logements de l'opération.	≥ 50% de T3 et plus	1				
		≥ 65% de T3 et plus	2				
8	<b>Surface des pièces à vivre (1) :</b> Nombre de logements respectant les seuils ci-dessous (exprimés en SHAB), rapporté au nombre total de logements de l'opération. Studio et T1 : taille des pièces à vivre ≥ 16 m² ; T2 : taille des pièces à vivre ≥ 19 m² ; T3 et plus : taille des pièces à vivre ≥ 25 m² ; (1) La pièce à vivre comprend séjour + cuisine (séparés ou non)	≥ 75% des logements	1				
		≥ 90% des logements	2				
9	<b>Surfaces de rangements :</b> Au moins 50 % des logements comprennent une surface de rangement à l'intérieur ou l'extérieur de la cellule logement (cave, cellier, partie de loggia, de balcon...).	Oui	1				
		Au moins 90% des logements de l'opération comprennent au moins une chambre d'une superficie supérieure ou égale à 11,5 m².	Oui	1			
10	<b>Stationnement des cycles</b>	Locaux situés en rdc, à proximité immédiate des entrées d'immeubles	1,5				
		Locaux aménagés et sécurisés (box individuels, arceaux...etc.)	0,5				

## Divers

11	<b>Autres innovations</b> (NB : à présenter de façon détaillée sur un document annexe à la grille si besoin)		2			<b>Appréciation lors de l'instruction par les services de la Ville</b>	
12	<b>Vie de quartier :</b> (NB : à présenter de façon détaillée sur un document annexe à la grille si besoin)	Concertation engagée avec le voisinage du projet et mise en place d'un affichage informatif	1			<b>Appréciation lors de l'instruction par les services de la Ville</b>	
		Le projet apporte-t-il des bénéfices au quartier ?	2			<b>Appréciation lors de l'instruction par les services de la Ville</b>	

TOTAL des points correspondant aux critères appliqués =

Points attribués (pétitionnaire) = .....  
Points accordés (Ville) = .....

Note finale sur 20 (après instruction Ville) =

..... / 20

M

Montpellier

\* = indicateurs pouvant être neutralisés par la Ville en fonction des spécificités liées à la parcelle ou au programme de l'opération (ex. : en cas d'absence d'espace libre sur la parcelle, neutralisation des indicateurs 3, 4, 5, 6 ou en cas de résidence étudiante, neutralisation de l'indicateur 7)